

**Arrêté n° 26-360 portant nomination du directeur
de l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL)**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;

Vu la délibération n° 2011-07-54 du 5 juillet 2011 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'Équipe de droit public de Lyon ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis du conseil scientifique et de gestion de l'Équipe de droit public de Lyon en date du 28 novembre 2025,

Arrête

Article 1 – Monsieur Hervé DE GAUDEMAR, professeur des universités, est nommé directeur de l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL) à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2026.

Le président de l'université Jean Moulin



Gilles BONNET